

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

DOCUMENTS NECESSAIRES

ETAT-CIVIL

- Copie de la carte nationale d'identité
- Copie du livret de famille
- Extrait d'acte de naissance de moins de deux (2) mois

Contactez votre mairie de naissance ou faites votre demande sur le site service-public.fr
Si vous êtes nés à l'étranger, faites votre demande sur le site diplomatie.gouv.fr. Dans ce cas, l'extrait d'acte de naissance doit être accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire. Selon le pays, l'acte doit être revêtu de l'apostille ou légalisé ou en est dispensé (s'informer auprès de l'ambassade ou du consulat du pays émetteur de l'acte).

- Extrait d'acte de mariage
- Copie du contrat de mariage (le cas échéant)
- Fiche de renseignements d'état-civil jointe pour les époux ainsi que pour chaque enfant

ACTIF

- Titres de propriété des immeubles

D'autres éléments complémentaires pourront être demandés si nécessaire après le premier rendez-vous fixé à l'étude.

Délai de réalisation approximatif : un mois à réception des pièces

2, rue Delpech
CS 80205
80002 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 57 38

office1552@notaires.fr
www.1552.fr

Négociation Immobilière

Tél. : 03 22 80 41 71
immobilier.80010@notaires.fr

Gérance Immobilière

Tél. : 03 22 80 41 76
comptabilite.80010@notaires.fr



Charles COUVREUR
Cécile BRUYANT